

Mairie de MONPLAISANT

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU lundi 29 septembre 2014

L'an deux mille quatorze

Le vingt-neuf septembre

Le Conseil Municipal de la commune de MONPLAISANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. LALUE Jean Bernard, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 23/09/2014.

PRESENT(E)S : Marie PRADERIE., Marie-Claude RIBATET, Sandrine ENSMINGER, , Jean Bernard LALUE, Jean-Claude GAMOT, Bernard GRENIER, Jean-Christophe MAUD, Pascal MAZET, Franck GAMOT.

ABSENT(E) S : Francis GORSE

ABSENT(E)s excusé(e)s : Thierry BASSET

Le quorum étant atteint M. Jean-bernard LALUE ouvre la séance à 20 h 35.

Le Conseil Municipal a désigné comme secrétaire de séance: Marie PRADERIE.

ORDRE DU JOUR:

- *Remboursement caution logement communal et gaz;*
- *Choix du nouveau locataire;*
- *Problème avec le plafond de l'ancienne mairie ;*
- *Délibération composition de la commission d'appel d'offres ;*
- *Présentation annuel du SPANC ;*
- *Questions diverses.*

∞ **Remboursement caution logement communal et gaz**

Il reste environ pour 200 € de gaz (la commune rachète le gaz restant) et le refacture au nouveau locataire. Afin d'éviter toute contestation, le conseil municipal décide de faire faire une estimation par la société PRIMAGAZ.

La caution du logement a été remboursée à l'ancienne locataire Melle Hélène BOUDOU.

∞ **Choix du nouveau locataire**

A ce jour, nous avons reçu une seule demande (Melle FAISAN Emilie), le rendez-vous est pris avec elle pour le mardi 30 septembre 2014 après-midi.

∞ **Problème avec le plafond de l'ancienne mairie**

Le problème sera résolu par la pose d'une poutre creuse.

∞ **Délibération composition de la commission d'appel d'offres**

Afin de régulariser la composition de notre commission d'appel d'offres (3 membres titulaires 3 membres suppléants).

deux membres décident de démissionner : Franck GAMOT (titulaire) et Marie -Claude RIBATET (suppléante).

∞ **Présentation du rapport annuel du SPANC**

Monsieur le maire fait part du rapport au conseil municipal.
Le SPANC reste communautaire.

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

∞ **VOIRIE**

Les travaux ont été faits pour un montant de 9 000 € payé par la communauté de communes.

∞ **LE COLUMBARIUM**

Ce dernier est terminé.

Montant des travaux HT 5 958 € pour dix places.

Le conseil municipal décide du prix des places :

- 40 x 40 = 400 €
- 50 x 50 = 500 €

La séance est levée à 22 h 30.